

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2012\_15\_7**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents :

Votants : 7

L' an deux mille douze , le jeudi 29 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 Novembre 2012

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

**Secrétaire de Séance** : Madame Béatrice COUSSAUD

**Objet : Acquisition  
parcelles de M. POUPART  
Yves**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition de vente des parcelles de M. POUPART Yves.

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles ZM 124, ZM 139 pour une superficie totale de 2380 m<sup>2</sup> pour un montant de 400,00 €uros.

Les frais de notaire restent à la charge de la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles ZM 124, et ZM 39 pour une superficie totale de 2380 m<sup>2</sup> pour un montant de 400,00 €, et les frais de notaire restent à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT